

COMMENT RÉFORMER L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ?

› **Annick Steta**

Introduit au lycée voilà un demi-siècle, l'enseignement des sciences économiques et sociales demeure un objet de polémique. Les programmes et les méthodes utilisées pour familiariser les élèves avec ces différentes disciplines sont au cœur d'une véritable bataille idéologique. Les tenants du libéralisme économique jugent que cet enseignement véhicule une vision critique du fonctionnement des marchés et du secteur privé – vision que certains n'hésitent pas à qualifier de « marxisante ». Les représentants de différentes associations patronales interviennent régulièrement dans les médias pour réclamer une réforme de l'enseignement des sciences économiques et sociales destinée à donner une meilleure image de l'entreprise aux lycéens et à stimuler leur fibre entrepreneuriale. Les professeurs concernés soulignent au contraire l'intérêt d'une discipline hybride permettant aux élèves de mieux appréhender le monde contemporain.

Pour comprendre les passions qui se déchaînent autour de l'enseignement des sciences économiques et sociales, il est essentiel de remonter à ses origines. L'analyse économique, la sociologie, la

science politique et les autres sciences sociales auxquelles il emprunte sont des disciplines récentes : elles se sont constituées au XVIII^e et au XIX^e siècle. Cette relative jeunesse les distingue nettement des matières littéraires et scientifiques dominantes au lycée jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Elles ont par ailleurs longtemps été associées à d'autres disciplines dans l'enseignement supérieur. Le cas de l'analyse économique est à cet égard particulièrement éclairant. Alors que les premiers départements universitaires d'économie ont été fondés à la fin du XIX^e siècle aux États-Unis et au tout début du XX^e siècle au Royaume-Uni, la France a tardé à reconnaître que cette discipline pouvait exister de manière autonome. L'analyse économique a ainsi été enseignée au sein des facultés de droit jusqu'en 1960. Ce rattachement à une discipline ne faisant pas usage d'outils mathématiques et statistiques contribue sans doute à expliquer que l'enseignement universitaire de l'analyse économique soit

Annick Steta est docteur en sciences économiques.
› asteta@hotmail.fr

longtemps resté moins technique qu'il ne l'était à l'étranger. Les écoles d'ingénieurs s'étaient engouffrées dans cette brèche et proposaient à leurs élèves un cursus économique de très bon niveau. Il n'est donc guère étonnant que jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, l'école d'économie française ait été dominée par des chercheurs issus d'écoles d'ingénieurs. La sociologie, qui compte parmi ses fondateurs Henri de Saint-Simon et Auguste Comte, s'est quant à elle implantée au sein des universités quelques décennies seulement après sa naissance. Un premier département de sociologie fut créé par l'université de Chicago en 1892, trois ans avant le lancement de l'*American Journal of Sociology*, une revue scientifique toujours en activité. Alors qu'un département de sociologie fut constitué à l'université de Bordeaux par Émile Durkheim en 1895, la possibilité de poursuivre une licence dans cette discipline ne fut ouverte en France qu'en 1958. La science politique peine davantage encore à s'autonomiser dans l'Hexagone : son enseignement reste étroitement lié à celui du droit. Seuls de rares départements universitaires français sont habilités à délivrer une formation de science politique dès la première année d'étude. Les Instituts d'études politiques proposent certes des enseignements de science politique,

mais ceux-ci ne représentent qu'une petite partie de leur offre de cours. Aux États-Unis par contre, cette discipline a très tôt joui d'un grand prestige. Un premier département de science politique fut créé à l'université Columbia en 1880. La fondation en 1903 de l'American Political Science Association a joué un rôle-clé dans la diffusion des méthodes conçues et développées par les politologues américains : en se répandant par le biais des revues scientifiques qu'elle publie, le recours à des méthodes quantitatives a concurrencé l'approche moins technique privilégiée par d'autres traditions universitaires.

L'analyse économique est entrée dans le secondaire sur la pointe des pieds. Un enseignement de sciences et techniques de l'économie avait été introduit dans les lycées techniques juste après la Seconde Guerre mondiale. Il s'était prolongé par la création, en 1952, d'un baccalauréat B' technique économique caractérisé par l'enseignement conjoint de l'analyse économique et du droit. Il fallut attendre une quinzaine d'années encore pour que cette discipline, associée cette fois-ci aux sciences sociales, soit proposée aux élèves des filières générales. La mise en place d'une filière économique et sociale résulta de la réforme du lycée réalisée en 1966 par Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale du général de Gaulle. Après avoir créé en 1963 les collèges d'enseignement secondaire, le gouvernement placé sous l'autorité de Georges Pompidou cherchait à moderniser le lycée, notamment en dotant ses élèves d'outils leur permettant de mieux appréhender les mutations à l'œuvre dans la société française. La réforme de 1966 aboutit à la création de cinq séries de baccalauréats généraux ainsi qu'à celle des baccalauréats technologiques. Les sciences économiques et sociales étaient placées au cœur de la nouvelle série B, l'ancêtre de l'actuelle série ES. L'analyse économique restait associée au droit au sein de la série G, qui relevait de l'enseignement technologique.

L'enseignement des sciences économiques et sociales fut conçu entre l'automne 1964 et la rentrée 1966, date à partir de laquelle deux cents classes de seconde expérimentèrent le programme d'initiation économique et sociale. Durant cette période, de nombreuses oppositions au projet porté par le ministre de l'Éducation nationale se firent entendre. Les professeurs de philosophie se montrèrent les

plus virulents : leur association jugeait que les sciences sociales étaient des « enseignements de faculté, qui supposent une maturité d'esprit que ne possèdent pas les élèves du second cycle, et qui doivent avoir pour base les instruments intellectuels dont précisément le lycée a la mission de les munir » (1). Mais Christian Fouchet tint bon. Lors du débat parlementaire de mai 1965 portant sur la réforme du baccalauréat, il expliqua que l'introduction au lycée des sciences économiques et sociales correspondait « au rôle de plus en plus grand que jouent dans notre culture les sciences de l'homme ». D'où le choix d'intégrer l'analyse économique aux sciences sociales – choix qui se traduit par l'avènement d'une discipline hybride, dont les contours ont régulièrement évolué depuis les années soixante (2).

Une discipline hybride

Dès l'origine, l'enseignement des sciences économiques et sociales a présenté des caractéristiques susceptibles d'expliquer les critiques dont il est l'objet. L'idée directrice des premiers programmes consistait à faire partir les élèves de ce qu'ils connaissaient pour leur faire découvrir ce qu'ils ignoraient. Cette méthode néglige la nécessité de donner immédiatement aux élèves les outils conceptuels et techniques indispensables à l'analyse rigoureuse d'un phénomène. Elle produit de la sorte un sentiment de fausse facilité profondément préjudiciable à l'acquisition de connaissances sérieuses. Selon les programmes initiaux de la voie B, l'introduction d'« aperçus théoriques » devait avoir lieu en classe de terminale. Les élèves étudiaient donc durant deux ans des éléments présentés comme des données sans véritablement savoir qu'ils sont le fruit, souvent contesté, d'une réflexion théorique complexe et progressivement forgée durant plusieurs siècles. Le recours à la méthode inductive constitue la seconde caractéristique de l'enseignement des sciences économiques et sociales. L'introduction de ce dernier ayant précédé la constitution d'un corps de professeurs affecté à cette discipline, l'éducation nationale fit appel à des enseignants – notamment d'histoire-géographie et de sciences et techniques économiques

– qui se formèrent sur le tas. Ce fut un géographe proche de l'école des Annales, Marcel Roncayolo, qui organisa à Sèvres de 1967 à 1969 des stages pédagogiques qui jouèrent un rôle essentiel dans la formation des méthodes d'enseignement en usage dans cette discipline. Consistant à partir de l'observation de cas particuliers pour parvenir à des conclusions générales, la méthode inductive a été privilégiée parce qu'elle semblait donner de bons résultats. Elle permettait en particulier de soutenir l'attention des élèves en les faisant travailler sur des documents de nature diverse : extraits de texte, articles de journaux, graphiques, tableaux, documents audiovisuels (3)... Le recours à la méthode inductive est toutefois contesté. Dans des propositions pour une réforme de l'enseignement des sciences économiques et sociales récemment formulées, les membres de la section Économie politique, statistique et finances de l'Académie des sciences morales et politiques ont rappelé que chaque chapitre des manuels d'introduction à l'analyse économique de premier cycle universitaire couramment utilisés en France comme aux États-Unis débute par un exposé des concepts, les exemples étant présentés dans des encadrés ou des appendices. Ce choix pédagogique illustre « le fait qu'il est difficile, voir impossible pour un élève, dans le secondaire comme en premier cycle universitaire, d'interpréter des faits sans une connaissance préalable d'outils analytiques de base » (4). Il en va de même des sciences sociales : qu'il s'agisse de la sociologie, de la science politique, de la démographie ou de l'anthropologie, il est extrêmement délicat d'aborder ces disciplines en faisant l'économie d'une initiation préalable à leurs éléments fondamentaux.

Quelles pourraient être les voies d'une réforme de l'enseignement des sciences économiques et sociales susceptible d'améliorer l'acquisition par les élèves des bases des diverses disciplines concernées ? Le problème ne se pose pas de la même manière aux différents niveaux du lycée. Depuis la réforme à laquelle procéda en 2010 Luc Chatel, alors ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Fillon, l'étude des sciences économiques et sociales est proposée aux élèves de seconde générale ou technologique sous la forme d'un enseignement d'exploration. Chaque lycéen doit sélectionner deux enseignements

d'exploration d'une heure trente par semaine. Tous ont l'obligation de retenir au moins l'un des deux enseignements à caractère économique offerts à ce niveau : sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion. Les sciences économiques et sociales sont étudiées par 85 % environ des élèves de seconde générale ou technologique. Alors que cet enseignement est plébiscité en seconde, moins d'un quart des élèves de première et de terminale générale ou technologique choisit de poursuivre dans cette voie. Le programme de seconde vise donc en premier lieu à « donner à tous les élèves [...] les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit » (5). Or le caractère encyclopédique du programme adopté en 2010 permet difficilement de réaliser un tel objectif. La distinction entre les approches économique et sociologique n'y apparaît pas clairement, ce qui ne peut que créer de la confusion dans l'esprit des élèves. Les notions sont présentées de façon désincarnée, sans référence explicite à l'histoire de la pensée économique. Quant à l'hypothèse de rationalité et au principe de rareté, qui sont au fondement de l'analyse économique, ils ne sont présents qu'en filigrane. Les auteurs de ce programme ont, à l'évidence, eu le souci de faire le pont entre l'analyse économique et la sociologie – négligeant par ailleurs les autres sciences sociales, ce qui montre à quel point le caractère hybride de cet enseignement rend l'exercice complexe. Mais leur volonté de se mettre à la portée des élèves est contre-productive. En faisant largement abstraction du contexte dans lequel ces disciplines se sont formées, ils privent les lycéens de la possibilité de saisir l'intensité des débats intellectuels dont elles sont le produit. Et en laissant à l'arrière-plan les blocs de granit sur lesquelles elles reposent, ils leur interdisent de donner des fondations solides à leurs connaissances. C'est pourquoi la réforme du programme de sciences économiques et sociales de la classe de seconde devrait mettre l'accent sur l'histoire et les éléments fondamentaux des disciplines concernées, en accordant notamment une place importante à l'œuvre comme à la biographie de leurs grands auteurs. Connaître le contexte intellectuel et historique dans lequel travaillèrent Adam Smith, Auguste Comte, Max

Weber, John Maynard Keynes ou Milton Friedman permet en effet de mieux comprendre comment leur pensée s'est forgée. Quant aux pierres angulaires des sciences économiques et sociales, elles peuvent être abordées de façon ludique et marquante. L'hypothèse de rationalité, la notion d'incitation ainsi que la distinction entre corrélation et causalité gagneraient à être introduites à travers les travaux scientifiques vulgarisés par Steven D. Levitt et Stephen J. Dubner dans leurs différents ouvrages, dont *Freakonomics* est le plus connu (6). Il y a fort à parier que les lycéens apprendraient plus aisément à penser en économiste ou en sociologue en étudiant des sujets aussi provocants, mais néanmoins sérieux, que l'économie de la prostitution ou la sociologie des trafiquants de drogue qu'en se penchant sur le niveau du salaire minimum.

Dotés de bases solides, les lycéens ne choisissant pas de s'inscrire en série ES seraient néanmoins correctement préparés à acquérir ultérieurement des notions de sciences économiques et sociales plus étendues. Les élèves souhaitant obtenir un baccalauréat ES seraient quant à eux mieux armés pour aborder les programmes de première et de terminale. Ceux-ci sont loin d'être aussi contestables que l'affirment leurs contempteurs : ils s'attachent aux concepts essentiels et aux principales méthodes de l'analyse économique, de la sociologie et de la science politique – ces trois disciplines étant désormais nettement séparées, sauf dans la petite partie du programme portant sur des questions de nature interdisciplinaire. Pourquoi alors sont-ils si souvent critiqués ? Sans doute parce que beaucoup d'observateurs souhaitent, plus ou moins ouvertement, que l'enseignement de sciences économiques et sociales change de nature. Nombreux sont les partisans d'un accroissement du poids de l'analyse économique au détriment des sciences sociales. D'autres déplorent « la vision globalement pessimiste des sociétés occidentales que les manuels tendent à transmettre » (7). Si l'on peut espérer que les professeurs auront à cœur de montrer à leurs élèves qu'ils bénéficient de conditions de vie nettement supérieures à celles de la majorité de la population mondiale, on ne peut pas attendre de l'analyse économique, qualifiée par Thomas Carlyle de « science lugubre » (*dismal science*), qu'elle cultive l'esprit de cotillon.

Même si les programmes de sciences économiques et sociales peuvent certainement être encore améliorés, le véritable enjeu consiste à recruter et à former des professeurs maîtrisant les éléments fondamentaux des différentes disciplines concernées. Un enseignement aussi étroitement lié à la vie quotidienne et à l'actualité sera toujours l'objet de contestations. Il revient aux professeurs d'initier leurs élèves aux raisonnements scientifiques qui permettent d'évaluer les arguments échangés sur la place publique. À eux de leur apprendre à analyser, à critiquer, à hiérarchiser. Leur responsabilité n'est pas moindre que celle des concepteurs des programmes : ils sont ceux qui réussiront ou échoueront à doter les lycéens des outils indispensables au plein exercice de leur citoyenneté.

1. Association des professeurs de philosophie, *Revue de l'enseignement philosophique*, numéro spécial, février 1965, p. 16.

2. Élisabeth Chatel et Gérard Grosse, « Une brève histoire des sciences économiques et sociales », in Marjorie Galy, Erwan Le Nader et Pascal Combemale (dir.), *les Sciences économiques et sociales. Histoire, enseignement, concours*, Éditions La Découverte, 2015, p. 21-54.

3. Stéphane Beaud et Thomas Piketty, préface à *les Sciences économiques et sociales. Histoire, enseignement, concours*, *op. cit.*, p. 9-11.

4. Académie des sciences morales et politiques, « L'enseignement des sciences économiques et sociales dans les lycées. Propositions de la Section économie politique, statistique et finances », 15 mars 2017, p. 14.

5. *Bulletin officiel spécial* n° 4 du 29 avril 2010.

6. Steven D. Levitt et Stephen J. Dubner, *Freakonomics*, Folio, 2007.

7. Académie des sciences morales et politiques, *op. cit.*, p. 19.